

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DU BASSIN AUTERIVAIN  
 HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	42

**N° 24/2019**

**OBJET : Budget Annexe Assainissement de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais - Arrêté des comptes de l'exercice 2018 - Vote du compte administratif**

**L'an deux mille dix-neuf et le 5 février à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Jean-Jacques COUZIER, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. René MARCHAND à M. Bernard TISSEIRE, M. Jean-Louis REMY à M<sup>me</sup> Monique COURBIERES.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Philippe FOURMENTIN, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Monique COURBIERES a été nommée secrétaire de séance.**

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Vice-Président chargé des finances procède à la présentation aux membres de l'assemblée de l'arrêté des comptes à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2018 du budget Assainissement de la communauté de communes.

Il précise à cet effet que ce budget peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses mandatées	1 388 453,37 €
Recettes réalisées	1 984 202,80 €
Résultat de fonctionnement cumulé N	595 749,43 €
Résultat N-1 (reporté)	200 000 €
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	795 749,43 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses mandatées	1 406 533,61 €
Recettes réalisées	1 891 863,77 €
Solde d'investissement N	485 330,16 €
Solde d'investissement N-1 (reporté)	481 364,93 €
Solde d'exécution d'investissement (B)	966 695,09 €

Solde net d'investissement – excédent ou besoin de financement (B+B') (C)	966 695,09 €
---	--------------

Après avoir présenté les résultats du budget, Monsieur le Vice-Président chargé des finances soumet au vote du Conseil Communautaire le dit compte administratif.

Considérant l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil communautaire :

- Constate, après vérification des écritures comptables auprès des services de la trésorerie, les identités de valeurs avec l'arrêté des comptes de Madame la Trésorière, Comptable de la Collectivité à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2018 en ce qui concerne les indications relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du Budget assainissement de la structure ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Adopte le compte administratif 2018 du Budget Assainissement de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais selon constatation des résultats de vote suivants :

VOTE			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Section d'investissement	42	0	0
Section d'exploitation	42	0	0

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS